



**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE**

VILLE DE TARNOS

 05 59 64 88 22

**Arrêté modifié portant constitution du Comité social territorial du CCAS de
TARNOS**

Le Président,

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif au comité social territorial (CST) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022,
VU la délibération n° 22/2022 en date du 2 juin 2022 portant création d'un CST,
VU la délibération n° 23/2022 en date du 2 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au CST, prévoyant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public,
VU le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,
VU le procès-verbal de l'élection du nouveau Maire, Marc MABILLET, lors de la séance du conseil municipal du 23/03/2024,
Vu les départs en retraite de deux représentants du personnel, l'un titulaire et l'autre suppléant, et la démission d'un représentant du personnel suppléant,

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité social territorial du CCAS de Tarnos s'établit comme suit :

Représentants de l'établissement public :

Titulaires :

- M. MABILLET Marc
- M. ROBLES Antoine
- M. COUTIER Alain
- Mme DUPRE Anne
- M. GUERRERO José

Suppléants :

- Mme FONTENAS Pierrette
- Mme TROISVALLETS Cécile
- Mme DARRAMBIDE Fabienne
- Mme GOYHENECHÉ Maité
- Mme ORDUNA Aurélie

Représentants du personnel :

Titulaires :

- M. ALBIZU Jean-Pierre
- M. POMES Serge
- Mme PEREZ Catherine
- Mme PELEGRINELLI Marie
- Mme MAMERT Nelly

Suppléants :

- M. JARRY Patrice
- Mme MALLAM Elisabeth
- Mme MUNOZ Carmen
- Mme RAUFASTE Nathalie
- Mme FARIA DE OLIVEIRA Emmanuelle

Article 2 :

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète.

Fait à Tarnos le
Le Président,
Marc MABILLET

19 JUL. 2024

